

# Tarifs

	½ journée	1 jour	2 jours	3 jours
Formations inter-entreprises	160€ / stagiaire	320€ / stagiaire	640€ / stagiaire	960€ / stagiaire
Formation référent harcèlement				690€ / stagiaire
Formation intra-entreprises			1950€ / groupe	
Formation SSCT intra-entreprises				sur devis
Accompagnements	975€ / groupe / jour			

## Conditions générales de vente

### Validité de l'inscription

Inscription prise en compte à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et d'un chèque d'acompte de 30% à l'ordre de Cezam Pays de la Loire.

### Confirmation d'inscription et convention de formation

Afin de confirmer une inscription :

- . 1ère possibilité : L'employeur ou le CSE, sur sa demande, reçoit deux exemplaires de convention de formation professionnelle continue et s'engage à en retourner un exemplaire signé à Cezam Pays de la Loire.
- . 2ème possibilité : Le retour du bulletin d'inscription dûment rempli et signé remplace la convention et valide la présence au stage.

### Convocation et attestation de formation

Une convocation sur laquelle sont précisés la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au responsable de l'inscription et au stagiaire, une ou deux semaines avant le stage. Une attestation de participation à la formation est remise en fin de session aux participants.

### Tarifs et paiement

Nos tarifs sont nets car nos actions de formation sont exonérées de TVA.

Dans le cadre des stages effectués en intra, les frais de déplacement et les frais de séjour du formateur sont en sus du tarif de l'intervention.

Le versement de l'acompte de 30% est à versé au moment de l'inscription. Le solde est à régler à réception de la facture.

### Modalités pratiques de la formation

#### Horaires :

Les horaires sont compris de 9h à 17h30 avec un déjeuner de travail d'environ 1h30 et de deux pauses de 10 mn dans la matinée et dans l'après-midi.

#### Repas :

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont facturés en sus.

### Annulation et report de formation

Annulation ou report de la formation possible par Cezam Pays de la Loire si le nombre de stagiaires est insuffisant ou pour tout autre événement ne permettant pas d'assurer un bon fonctionnement pédagogique, au plus une semaine avant la date prévue.

#### Cas d'empêchement des stagiaires

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant doit être notifiée par écrit à Cezam Pays de la Loire au moins 15 jours avant le début du stage. Possibilité en cas d'empêchement de se faire remplacer par un autre élu. En cas d'annulation par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, Cezam Pays de la Loire conservera l'acompte de 30% versé à l'inscription au titre des frais de dédit. Tout stage commencé est dû en totalité.

Dans le cas d'une impossibilité de participer à une session signalée la veille ou le matin même de la formation, Cezam Pays de la Loire organisatrice du stage se réserve le droit de facturer les frais d'annulation pouvant atteindre le coût intégral du stage.

#### Cas du report de formation par Cezam Pays de la Loire

Cezam Pays de la Loire se réserve le droit de reporter ou de déplacer une date ou un lieu, si le nombre de participants est insuffisant pour assurer un bon fonctionnement pédagogique, au plus tard une semaine avant la date prévue. Ce délai peut être réduit en cas de force majeure. L'acompte préalablement réglé sera alors entièrement remboursé.